Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 DECEMBRE 2015

Date d'envoi de la convocation : 8 Décembre 2015
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 77
Nombre de Procurations : 10
Nombre de Votants : 87
Date d'affichage du compte rendu : 21 Décembre 2015
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 21 Décembre 2015

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Mme Virginie LEVIEL, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX , Jacques THOMAS, Jean-Benoît VUITTENEZ, Jean-Noël MORY , René L'EXCELLENT, , Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michèle RODIER, Céline DANCER, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY , Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jérôme FLACHE, Claude CORON, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

Suppléants : M. Bruno COLIN (Suppléant d'ALOXE-CORTON), M. Thierry BELLANG (Suppléant de BLIGNY LES BEAUNE), M. Christophe PETOT (Suppléant de CHAUDENAY) , M. Thierry DUBUISSON (Suppléant de CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel PERDRIER (Suppléant de CORGENGOUX), M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY).

Délégués ayant donné procuration :

- M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,
- M. Jean-Claude ANDRE à M. Alain SUGUENOT
- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU
- M. Stéphane DAHLEN à M. Jean-François CHAMPION
- Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL
- Mme Carla VIAL à Mme Justine MONNOT,
- Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO
- M. Franck CHAMBRION à Mme Chantal MITANCHEY
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS
- M. Thierry LAINE à M. Pascal MALAQUIN

Délégués Absents non suppléés et non représentés : M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU, M. Marc DENIZOT, Mme Annie BARAT, M. Christian POULLEAU, Bernard NONCIAUX, M. Claude MOISSENET

Secrétaire de séance : Mme Justine MONNOT

Délibération

RAPPORTS ANNUELS DES SYNDICATS ET BILANS D'ACTIVITES DES ORGANISMES EXERÇANT UNE COMPETENCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

M. Alain SUGUENOT, rapporteur, rappelle que la Communauté d'Agglomération est représentée dans un certain nombre de syndicats intercommunaux extérieurs pour l'exercice de compétences qu'elle n'exerce pas directement.

Les compétences Déchets, Eau potable, Rivières, Schéma de Cohérence Territoriale et Développement Economique sont ainsi assurées pour tout ou partie du territoire communautaire par des syndicats au sein desquels la Communauté d'Agglomération siège.

Ceux-ci doivent produire un rapport annuel correspondant à leurs compétences conformément aux dispositions des articles L 2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales – CGCT-.

Il rappelle que ces rapports d'activité pour l'exercice 2014 émanent des syndicats intercommunaux suivants :

Syndicat	Compétence	Exercice
SIRTOM de la région de CHAGNY	Déchets	2014
Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés du Sud-Ouest de la Côte-d'Or	Déchets	2014
SMAEP d'ARNAY le DUC	Eau potable	2014
Syndicat intercommunal des eaux de la Basse DHEUNE	Eau potable	2014
SYMAB	Développement économique	2014
Syndicat Mixte du SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale	2014

Le Rapporteur précise que le Conseil de Communauté est également appelé à prendre acte, des bilans d'activité pour l'année 2014 des organismes publics ou privés partenaires s'étant vu confier la gestion d'une compétence relevant de l'intérêt communautaire ou exerçant leur activité en lien avec des compétences communautaires et dans lesquels la Communauté d'Agglomération est représentée. Il s'agit de :

- l'Office de Tourisme Intercommunal –OTI- BEAUNE et Pays Beaunois,
- la Société Publique Locale -SPL BEAUNE Congrès-,
- la Mission Locale Rurale de l'Arrondissement de BEAUNE.

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

➢ prend acte des rapports annuels et bilans d'activité pour les exercices 2014 des Syndicats Intercommunaux et Organismes partenaires précités

➢ note que ces rapports et bilans sont consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES ATTARD

BEAUNE COTE ET COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CHAGNY NOLAY * * *

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération Conseil Communautaire du 14/12/2015 - Rapports annuels des Syndicats et Bilans d'activité des organismes exerçant une compétence pour le compte de la CA

Date de transmission de l'acte :	21/12/2015
Date de réception de l'accusé de réception :	21/12/2015
Numéro de l'acte :	15-217 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	021-200006682-20151214-15-217-DE
Date de décision :	14/12/2015
Acte transmis par :	Christine BOULIGAUD
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	5. Institutions et vie politique 5.2. Fonctionnement des assemblees